

et les jours de fête, d'organiser, pour quelque motif que ce soit, ces pique-niques et ces excursions de plaisirs, qui, outre qu'ils sont en eux-mêmes une source habituelle de libertinage, d'intempérance, vont porter le scandale au sein de nos campagnes si bonnes et si religieuses, ainsi que ces amusements publics, qui éloignent le peuple des églises et lui font perdre tout recueillement....

Il y a plus d'illusions en cette matière qu'on semble le croire. Que de personnes, d'ailleurs bonnes et attachées sincèrement à leur foi, s'exemptent trop facilement de l'assistance à la sainte messe le dimanche et les jours de fêtes, et en exemptent plus facilement encore leurs enfants et leurs domestiques. La moindre fatigue, la plus légère indisposition, un dérangement quelconque, les prétextes quelquefois les plus futiles sont jugés des raisons suffisantes pour se dispenser d'accomplir l'un des devoirs les plus graves de la vie chrétienne. Parents coupables et maîtres négligents, c'est d'eux que saint Paul a écrit ; " si quelqu'un n'a pas soin des siens, et particulièrement de ceux de sa maison, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle ! *Si quis autem suorum, et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior* (I. Tim. V. 8). "

Enfin, chers collaborateurs, faites en sorte d'inspirer à vos paroissiens un désir sincère de profiter de ces jours de repos et de trêve avec les sollicitudes matérielles et les travaux ordinaires de la semaine, pour venir entendre la parole de Dieu, et nourrir leur âme des divins enseignements de la foi et de la morale. C'est le seul moyen qu'ils aient de ne pas oublier leur catéchisme et de connaître la direction que notre mère la sainte Eglise leur donne par la bouche du pape, par celle des évêques et des prêtres. Il est donc d'une souveraine importance pour eux d'assister régulièrement à ces instructions destinées à les éclairer sur les vérités qu'il faut croire, sur les devoirs à remplir, les obstacles à vaincre, les dangers à éviter.

J'ai confiance qu'en agissant ainsi, nous pourrons, avec le secours de la grâce, arriver à d'heureux résultats, et que tôt ou tard, nous aurons la consolation de voir disparaître en grande partie, sinon entièrement, les désordres actuels qui compromettent d'une manière déplorable, l'observation parfaite du troisième commandement de Dieu au sein de nos populations catholiques, et, d'ordinaire si fidèles, à observer les lois de l'Eglise. "